



L'étape-clé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme consiste en la définition du projet de développement de la commune à l'horizon 10 ans, en cohérence avec les besoins et les enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, ainsi qu'avec les projets et ambitions de l'équipe municipale. Les grandes orientations retenues pour le développement de Montarnaud à l'horizon 10 ans sont établis au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'appuie sur trois axes, déclinés en orientations puis en actions.

AXE N°1

Programmer un développement urbain maîtrisé et équilibré

Orientation 1 : MAITRISER LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Action 1

Maîtriser l'arrivée de nouveaux habitants en cohérence avec l'offre de services/le niveau d'équipements de la commune et l'identité communale.

Action 2

Stabiliser un rythme de croissance autour de +1,5 % par an sur la période 2018-2030, puis de 1% sur 2030-2033 afin d'atteindre environ 4809 habitants à l'horizon 2033.

> permettre l'accueil d'environ 905 habitants supplémentaires

Orientation 2 : PERMETTRE LA REALISATION D'UN PARCOURS RESIDENTIEL

Action 1

Créer un nombre de logements en adéquation avec l'évolution démographique projetée

> En compatibilité avec les orientations du projet SCoT Cœur d'Hérault et en adéquation avec le taux de croissance, environ 300 logements sont nécessaires

Action 2

Répondre aux besoins en logements en intégrant les évolutions sociétales et en densifiant de manière raisonnée

> promouvoir des formes urbaines diversifiées
> promouvoir une variété de taille de logements afin de répondre aux besoins de tous

Action 3

Poursuivre le développement d'une offre sociale

> permettre aux jeunes de se loger sur la commune

Orientation 3 : MODERER LA CONSOMMATION D'ESPACES

Action 1

Prioriser le développement au sein des enveloppes bâties existantes afin de préserver le cadre de vie et lutter contre l'étalement urbain

> optimiser l'enveloppe bâtie
> un potentiel d'environ 120 logements a été identifié au sein de l'enveloppe urbaine. Ce qui permet de tendre vers 60% mobilisables en densification et réinvestissement.

Action 2

Permettre, en complément de la densification de l'enveloppe bâtie, d'épaissir l'enveloppe urbaine et la finalisation de la ZAC du Pradas

> épaissir l'enveloppe urbaine secteur des Pouses : production de 62 logements
> finaliser l'urbanisation du sud de la ZAC du Pradas : production de 133 logements

Action 3

Densifier le tissu bâti

> une densité moyenne minimale
> un projet communal permettant l'urbanisation d'environ 10,54 hectares

AXE N°2

Renforcer l'attractivité du territoire en préservant son authenticité et son cadre de vie

Orientation 1 : POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DU DYNAMISME ECONOMIQUE LOCAL ET LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS SUR LA COMMUNE

Action 1

Maintenir et renforcer l'offre commerciale et de services de proximité

> Maintenir les activités économiques pour conforter l'attractivité de la commune
> Aider au maintien et à la création de commerces de proximité pour maintenir la dynamique du centre ancien
> Renforcer le rôle de bourg-centre

Action 2

Conforter la zone d'activités à vocation économique de La Tour

Action 3

Préserver le terroir agricole

> maintenir et préserver les activités agricoles et les espaces présentant un fort potentiel agricole : garrigue du Mas Dieu et de Tamareau, plaine agricole périphérique au village (viticulture, oléiculture), pâturages,...

Orientation 2 : PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES, GARANTES D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ ET GÉNÉRATRICES D'UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Action 1

Préserver et valoriser les éléments identitaires du territoire

> unités paysagères
> cônes de vue
> patrimoine bâti et végétal
> développement en lien avec l'existant

Action 2

Conforter et développer l'attractivité touristique

> préserver les richesses environnementales et patrimoniales
> maintenir et conforter les activités liées au tourisme
> mettre en valeur et rendre accessible les éléments patrimoniaux

Action 3

Finaliser de manière qualitative l'entrée de de ville sud en lien avec la ZAC du Pradas

Orientation 3 : ANTICIPER LES BESOINS EN EQUIPEMENTS ET EN INFRASTRUCTURES

Action 1

Recréer une centralité entre les pôles existants

> permettre la réalisation du projet de valorisation, restructuration du site de l'ancienne cave coopérative afin de recréer une centralité entre le village et la zone urbaine au sud, et notamment la ZAC du Pradas, en lien également avec les modes doux

Action 2

Permettre aux habitants de mieux se déplacer

> requalifier les espaces publics et/ou d'une mise en valeur/ sécurisation des itinéraires/parcours piétons et/ou cyclables
> réglementer l'offre en stationnement au plus près des commerces et services
> organiser l'offre en stationnement

> organiser l'offre en stationnement
> Connecter Montarnaud à Montpellier, via l'ancienne voie ferrée à aménager en voie verte
> Mettre en œuvre un schéma d'itinéraires piétons et cyclables
> créer un réseau de mobilités douces entre les quartiers
> - assurer une hiérarchisation des usages de la voirie

Action 3

Poursuivre le déploiement de la fibre optique